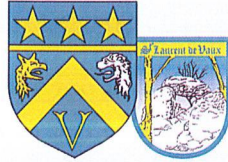


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 mai 2023 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2023 05 15-04 : SCOLAIRE -  
Subvention de fonctionnement à l'école privée  
"Notre Dame des Vallons" pour les classes  
élémentaires - année scolaire 2022-2023.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/05/2023
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>25</b>	Affichage de la convocation : 06/05/2023
Pouvoirs :	<b>4</b>	
Votants :	<b>29</b>	Affichage du compte rendu : 16/05/2023
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Aline DURAND Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Roland BADOIL Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Daniel JULLIEN		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Geneviève HECTOR Chantal BERTHILLON Gerbert RAMBAUD Joao DA ROCHA		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.442-5 du code de l'éducation, « *Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.* » Il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2022-2023, le montant des subventions de fonctionnement attribuées à l'école privée sous contrat d'association " Notre Dame des Vallons " pour les classes élémentaires. \_\_\_\_\_

Le montant de la subvention est égal :

**Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal**

**Définition du forfait communal :** Montant des frais engagés (entretien de bâtiment, eau, chauffage, éclairage, téléphone, salaires personnel d'entretien, fournitures scolaires, crédit bureau, entretien de matériel) au cours de l'exercice 2022 pour l'école élémentaire publique / Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique

Ainsi, le forfait communal de la commune par élève de classe élémentaire est de : **485, 19 €**

Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique	300
Montant des dépenses de fonctionnement	145 557, 36 €

La subvention à l'école privée « Notre Dame des Vallons » s'élève à **65 015, 62 €**.

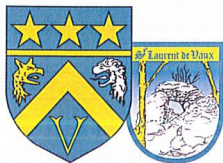
**Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal : 134 x 485, 19€**

Il convient également de régulariser la subvention 2022 basée sur un nombre d'enfants de l'école publique erroné. Le montant de cette régularisation s'élève à – 8 996, 29 €. Le montant de la subvention 2022 s'élève donc de 56 669, 97 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 mai 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 05 15-04 : SCOLAIRE -  
Subvention de fonctionnement à l'école privée  
"Notre Dame des Vallons" pour les classes  
élémentaires - année scolaire 2022-2023.

Vu le code de l'éducation,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,*

*Dont le résultat est le suivant :*

*Isabelle VIDAL sort de la salle et ne prend pas part au vote*

**28 suffrages exprimés : 28 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- VOTE** une subvention de fonctionnement de **65 015, 62 €** pour l'année scolaire 2022-2023 à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes d'élémentaire ;
- VOTE** la régularisation de la subvention 2022 pour un montant de – 8 996, 29 €.
- DIT QUE** le montant sera prélevé à l'article 6574.212 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget 2023 dûment provisionné.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le

**23 MAI 2023**

et de la publication en mairie

Le secrétaire **23 MAI 2023**  
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 mai 2023 A 20 HEURES 30**



Délibération n° 2023 05 15-04 : SCOLAIRE -  
Subvention de fonctionnement à l'école privée  
"Notre Dame des Vallons" pour les classes  
élémentaires - année scolaire 2022-2023.

**ANNEXE DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT –**

Extraction CA 2022		Vaugneray	Saint Laurent de Vaux			Total élémentaire
<i>Fonction nature</i>	<i>Libellé nature</i>	Ecole Primaire	Ecole Regroupée	Clé de répartition	Montant par cycle	
		<b>212</b>	<b>213</b>			
6064	Livres	3 400,75	3 62,14	50%	181,07	3 581,82
6067	Fournitures scolaires	25 973,41	2 739,09	50%	1 369,55	27 342,96
6156	Maintenance	6 074,24	2 447,46	50%	1 223,73	7 297,97
6161	Multirisques	827,11	0,00	50%	0,00	827,11
6228	Divers	0,00	0,00	50%	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 441,86	350,84	50%	175,42	1 617,28
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	3 144,00	50%	1 572,00	1 572,00
60611	Eau et assainissement	1 813,93	475,81	50%	237,91	2 051,84
60612	Energie - Electricité	26 547,41	2 759,75	50%	1 379,88	27 927,29
60632	Fournitures de petit Equip.	2 392,76	0,00	50%	0,00	2 392,76
61558	Entretien réparat*autr fournit	5 834,92	509,30	50%	254,65	6 089,57
615221	Bâtiments publics	6 724,16	282,68	50%	141,34	6 865,50
<b>Total 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>81 030,55</b>	<b>13 071,07</b>	<b>50%</b>	<b>6 354,47</b>	<b>87 566,09</b>
012	Dépenses de personnel scolaire	50 085,94				50 085,94
	Dépenses administratif	7 905,33				7 905,33
	<b>TOTAL</b>					<b>145 557,36</b>

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 05 15-04: SCOLAIRE- Subvention de

Objet de l'acte : fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes élémentaires- année scolaire 2022-2023

.....  
Date de décision: 15/05/2023

Date de réception de l'accusé 23/05/2023  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023051504\_04

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230515-2023051504\_04-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : mai delib 4.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20230515-2023051504\_04-DE-1-1\_1.pdf )